

## Conditions générales de vente et de livraison

variable dès 1<sup>er</sup> Janvier 2022

### Champ d'application

Sauf stipulation contraire fixée par écrit, les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des opérations juridiques réalisées entre la société Ebnat et le client.

### Conclusion du contrat

La confirmation de commande, adressée par écrit par la société Ebnat, est déterminante. Les offres formulées par la société Ebnat sont réputées sans engagement jusqu'à réception de la confirmation de commande par écrit. Les données concernant les produits et les services, ainsi que les prix, peuvent, à tout moment, faire l'objet de modifications.

### Prix

L'ensemble des prix s'entend net départ usine et est exprimé en francs suisses. Les frais de transport ainsi que la TVA ne sont pas inclus dans le prix et sont par conséquent facturés en sus. Pour les commandes autres que par unités de vente, une augmentation de 12% pour le ménage et de 7% pour les pinces sera facturée sur ces articles.

### Valeur de la marchandise

L'envoi des marchandises s'effectue franco de port lorsque la valeur des marchandises atteint CHF 500.—. Dans le cas d'envois de marchandises dont la valeur est inférieure à CHF 500.—, des frais fixes d'expédition de CHF 20.— seront facturés. Le montant minimum par commande est de Fr. 200.—.

### Retours de marchandises

Les retours de marchandises doivent obligatoirement avoir lieu dans un délai de 10 jours suivant la réception des marchandises. En cas de procédés douteux, une somme correspondant à 20 % du montant net est facturée !

### Conditions de paiement

Les factures doivent être réglées dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de la facturation, sans escompte. Passé le délai de paiement, le client est réputé être en retard de paiement, sans aucune autre sommation. Il est alors redevable, en sus, d'intérêts de retard à hauteur de 9 %. En cas de retard de paiement, la société Ebnat est également en droit de suspendre l'exécution de prestations supplémen-

taires, de subordonner ses prestations aux contreprestations du client ou de renoncer à l'exécution de prestations supplémentaires. Le client n'est pas autorisé à procéder à la rétention de paiements exigibles, ni à effectuer de compensation avec des contrepartitions.

### Livraison et réception

Les dates et délais de livraison sont indiqués à une semaine près. La survenue de cas de force majeure dégage la société Ebnat de l'obligation d'exécuter la livraison. Il peut être procédé à des livraisons partielles. Les profits et risques sont transférés au client dès lors que les marchandises sont mises à sa disposition. En cas de demeure du client, la société Ebnat est en droit d'éliminer la marchandise à l'expiration d'un délai de 90 jours, aux frais du client, et ceci sans préjudice de ses créances.

### Réserve de propriété

L'ensemble des marchandises livrées reste la propriété de la société Ebnat, jusqu'au paiement de l'ensemble des créances nées de la relation d'affaires. Dans le cas où le client procéderait à la vente de la marchandise avant d'en avoir acquis la propriété, celui-ci cède alors, par la présente, à la société Ebnat les droits qu'il possède à l'encontre de l'acheteur, à concurrence des créances ouvertes. Les outils spécifiques, de quelque nature que ce soit, les croquis et clichés sont facturés au prorata au client et restent la propriété de la société Ebnat.

### Les marchandises spécifiques

Les marchandises spécifiques sont facturées selon le travail et les frais de matériaux effectifs. Aucun retour de ce type de marchandises ne peut être effectué. Les échantillons relatifs aux offres sont, en règle générale, facturés. En cas de commande ultérieure, le montant correspondant est alors crédité. Des divergences jusqu'à 10 % au maximum, par rapport au nombre de pièces, peuvent apparaître du fait de raisons techniques liées à la production, et doivent par conséquent être acceptées. Date de livraison sur demande.

### Garantie et responsabilité

La société Ebnat offre une garantie selon les conditions fixées par les conventions de qualité. Le client est tenu de contrô-

ler la marchandise immédiatement dès réception et de formuler toute éventuelle réclamation dans un délai de 5 jours ouvrables. Un échantillon de la marchandise doit être joint à la réclamation. En cas de vérification de la marchandise et d'avis au vendeur justifiés, et effectués en temps utile, intervenant au cours du délai de garantie de six mois, la société Ebnat livre en échange, contre restitution de la marchandise défectueuse, une marchandise exempte de vices ou rembourse la moinsvalue, au choix. Par ailleurs, la responsabilité de la société Ebnat, à quel titre que ce soit, se limite au cas de négligence grossière ou de faute intentionnelle, à concurrence du montant de la valeur des marchandises objets de la commande.

### **Responsabilité du client**

Le client engage sa responsabilité eu égard aux documents et vidéos qu'il communique, à la formulation des déclarations légales obligatoires ainsi qu'au respect des droits de protection de tiers. Le client donne son aval pour l'impression des produits. Toute réclamation ultérieure ne peut être prise en compte.

### **Droits de protection**

Le client et la société Ebnat s'engagent mutuellement à respecter les droits de la propriété industrielle (droits d'auteurs, droits afférents au design, droits de la marque, droits afférents aux brevets, etc.). Les droits sur les ébauches, les croquis, les dessins et autres produits similaires restent, par conséquent, la propriété exclusive du titulaire en question. Dans le cas où le client violerait les droits de tiers, la société Ebnat est autorisée à interrompre toute activité supplémentaire, sans devoir nécessairement vérifier la situation juridique. Le client s'engage, dans ce cas, à dédommager la société Ebnat et à s'abstenir de toute action contre ladite société.

### **Autres dispositions**

Toute modification ou avenant aux présentes conditions générales (y compris toute modification ou avenant à la présente clause) doit revêtir la forme écrite. La nullité d'une clause n'entraîne pas la nullité des présentes conditions générales dans leur ensemble. La clause nulle devra être rempla-

cée par une clause valable, qui soit la plus proche de l'économie de la clause en question.

### **For juridique, lieu d'exécution et droit applicable**

Le for juridique et le lieu d'exécution sont fixés à **CH-9642 Ebnat-Kappel**. La société Ebnat se réserve néanmoins le droit d'intenter également une action à l'encontre du client à son domicile / siège ou devant toute autre for compétent. Le **droit suisse** s'applique à l'exclusion des règles en matière de délégation de compétences.

**Ce catalogue annule toutes les listes de prix et catalogues précédents.**

**Tous les prix s'entendent sans la taxe de la valeur ajoutée (TVA).**

**Sous réserve de changements de prix et de produits !**